

REGION BRETAGNE

n ° 19_DIRAM_01

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

« Bretagne Très Haut Débit »

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le vendredi 21 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 10h), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 12h), Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 9h15), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 11h50), Madame Delphine DAVID (à partir de 9h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 12h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Monsieur Bertrand IRAGNE (à partir de 9h45), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 12h30), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 11h), Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 10h15), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h40), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 9h40), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h), Monsieur Dominique RAMARD (à partir de 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (à partir de 9h50), Madame Agnès RICHARD, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (à partir de 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 11h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (à partir de 9h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (jusqu'à 11h50).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à partir de 10h), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 12h), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir à Madame Anne GALLO jusqu'à 9h15), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 11h50), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF jusqu'à 9h30), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 12h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 12h30), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 11h), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 10h15), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 12h40), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 9h40), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 11h puis à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 12h40), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET jusqu'à 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 9h50), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Hind SAOUD (pouvoir à Madame Catherine SAINT-JAMES jusqu'à 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 11h40), Madame Sylvaine VULPIANI (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 11h50), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR jusqu'à 12h 30 puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 12h30).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 14 juin 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, sur l'avancement du projet Bretagne Très Haut Débit.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

« Bretagne Très Haut Débit » passe à la vitesse supérieure

La Bretagne s'est engagée, depuis maintenant près de 10 ans dans une démarche collective visant à développer les infrastructures et les services et les usages numériques partout et pour tou-te-s.

Face aux défis environnementaux, technologiques, territoriaux et sociaux, l'ambition de la Région prend appui sur une stratégie s'attachant sur quatre priorités :

- L'aménagement numérique de tous les territoires par un égal déploiement de la fibre optique que l'on soit en milieu rural ou urbain ;
- Une offre de services numériques économiquement responsable ;
- Une stratégie régionale de médiation et d'inclusion numérique ;
- Le développement et l'animation de la filière numérique.

Dans le cadre de la Breizh COP, la Région s'engage à développer plus fortement et largement les services et l'inclusion numériques comme facteurs de valorisation de l'offre de services publics sur le territoire régional, de renouvellement de la relation aux usager-e-s, de modernisation de l'action publique et de croissance responsable.

Le développement d'une offre de services numériques à l'échelle régionale est un enjeu majeur de développement durable et de performance accrue de l'économie régionale. Il s'agit de favoriser l'élévation du niveau des compétences humaines et sociales, d'apporter des réponses nouvelles à l'organisation spatiale des territoires, des réponses innovantes aux défis environnementaux et de contribuer à la cohésion sociale. L'enjeu de l'inclusion est à cet égard primordial, en complément du développement des services nouveaux permis par l'évolution technologique.

La Bretagne doit ainsi pleinement s'investir dans la transition numérique en la pensant collectivement, prenant appui sur la multiplicité d'acteurs publics et privés concernés pour répondre à ces enjeux.

La Bretagne a, depuis de nombreuses années, su démontrer son dynamisme et sa volonté pour porter collectivement le défi de l'accessibilité numérique. En prenant à bras le corps le chantier du déploiement de la fibre optique pour toutes et tous à l'horizon 2030, elle s'est distinguée des autres régions.

Compte tenu du peu de territoires couverts par les opérateurs privés, les collectivités de Bretagne ont, en effet, très tôt, fait du Très Haut Débit pour tou-te-s leur priorité en mutualisant leurs moyens et en se fédérant au sein du syndicat mixte « Mégalis Bretagne » pour offrir la fibre optique sur toutes les zones ne relevant pas des opérateurs privés.

Dès 2012, une feuille de route opérationnelle du plan Bretagne Très Haut Débit est venue formaliser l'ambition retenue comme étant celle de « disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitant-e-s, entreprises et administrations en Bretagne ».

Par leur mobilisation renouvelée ces derniers mois, le défi d'accélérer le déploiement et de couvrir la Bretagne avant 2030, enjeu important exprimé par les bretonnes et les bretons, devient réalité. En effet, grâce à la mobilisation de toutes les collectivités membres de Mégalis, tou-te-s les breton-ne-s, où qu'elles et ils soient pourront bénéficier de la fibre à la fin 2026, soit quatre ans avant l'échéance envisagée initialement ; et à un coût pour les dépenses publiques significativement réduit.

Cette communication vise à retracer, comme chaque année, l'avancement de ce projet majeur pour la Bretagne.

1. 10% du territoire sera couvert en fibre optique privés

En Bretagne, Orange a été le premier opérateur privé à avoir manifesté son intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH (zones AMII : appel à manifestation d'intérêt d'investissement), sur 10% du territoire et 40% de la population.

Une convention posant le cadre de son intervention en Bretagne a été signée le 28 juin 2013 avec un engagement de 506 000 locaux (hors Ville de Rennes).

Cette convention fait l'objet d'un suivi régulier dans sa mise en œuvre.

Suivi 2018 du déploiement de la fibre par Orange en Bretagne

en Bretagne, Orange déploie 747 000 locaux sur 139 communes					
Département	Nombre locaux (INSEE 2014)	Locaux adressables	Locaux raccordables	% locaux adressables	% locaux raccordables
Côtes d'Armor	76 829	56 445	37 650	73%	49%
Finistère	195 667	171 044	130 749	87%	67%
Total Ille-et-Vilaine	287 907	273 574	177 994	95%	62%
ZMD	166 573	129 458	79 847	78%	48%
Rennes ZTD	121 334	144 116	98 147	119%	81%
Morbihan	186 731	110 260	74 181	59%	40%
TOTAL	747 134	611 323	420 574	82%	56%

En 2018, un déploiement annuel de +130 000 prises raccordables

Locaux adressables = fibre déployée dans le quartier jusqu'aux points de mutualisation et armoires mais pas jusqu'aux points de branchement (boîtiers de raccordement de proximité)

Locaux raccordables = déploiement jusqu'aux boîtiers de point de branchement de proximité

ZMD : zone moyennement dense - ZTD : zone très dense

Source : Orange – CRSN janvier 2019

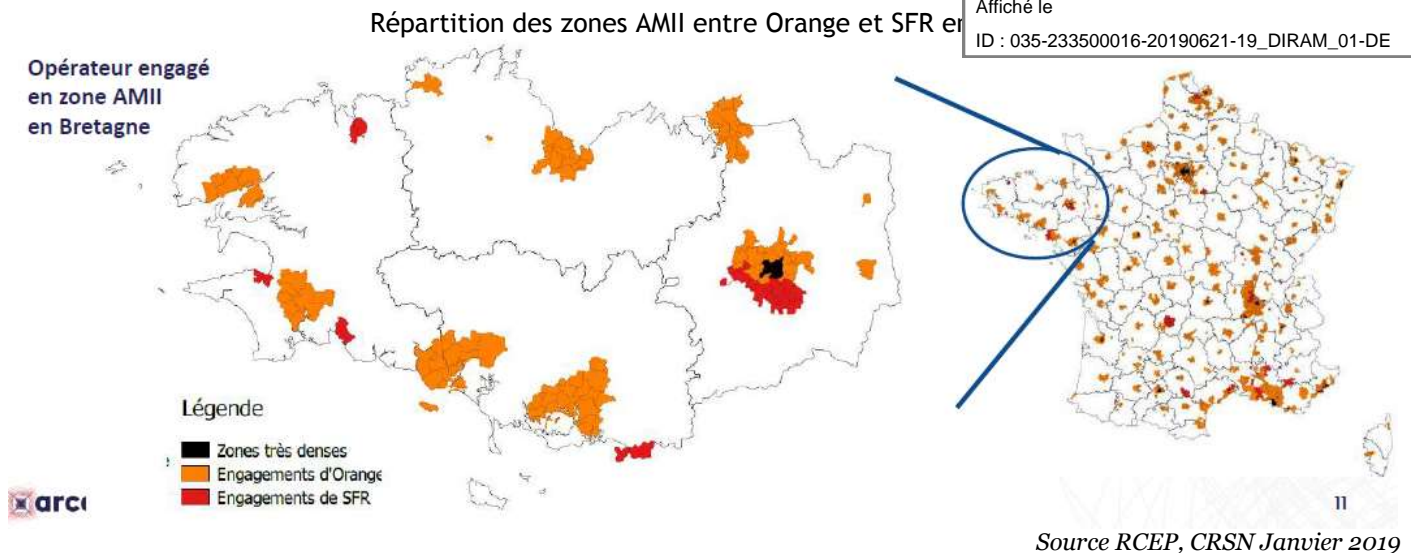
En 2018, un accord national entre Orange et SFR a été conclu au terme de plusieurs mois de discussions. Il a conduit, en Bretagne, à la cession de réseaux de Orange vers SFR pour un potentiel de près de 75 000 prises et à une nouvelle répartition des zones à déployer demandée par SFR.

Depuis le 1er janvier 2019, Orange a ainsi « transféré » à SFR les engagements qu'il avait pris sur 23 communes bretonnes :

- Finistère (4 communes) : Concarneau, Douarnenez, Morlaix et Saint-Martin des Champs.
- Ille-et-Vilaine (17 communes du sud de Rennes Métropole) : Bourgbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Cintré, Corps-Nuds, Laillé, Le Verger, L'Hermitage, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche.
- Morbihan (3 communes de la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique) : Camoël, Férel et Pénestin.

Il convient également de noter l'extension d'Orange aux communes de Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé qui apparaissent dorénavant dans la Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD).

Suite à cet accord, en Bretagne, Orange déploiera 88% des zones AMII et SFR 12%.



Ce transfert a suscité de fortes inquiétudes au sein des communes concernées quant au respect des délais qui avaient été annoncés initialement par Orange ; d'autant que les collectivités, interpellées régulièrement par les populations, n'ont souvent aucune information permettant d'apporter une réponse.

Afin de permettre un suivi des déploiements privés et publics, le Plan France Très Haut Débit prévoit que les engagements des opérateurs et des collectivités territoriales soient formalisés dans une « Convention de programmation et de suivi des déploiements » (CPSD) signée entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les opérateurs investisseurs. Dans ce cadre, et afin de poursuivre le suivi des engagements initié avec Orange depuis plusieurs années, l'Etat et la Région ont proposé aux opérateurs sur la zone AMII de signer une nouvelle convention cadre régionale avec chacun d'entre eux. Des échanges ont ainsi lieu depuis plusieurs mois avec Orange et SFR pour aboutir dans les meilleurs délais, tant l'enjeu est fort, à deux projets de nouvelles conventions (adaptées du modèle national pour prendre en compte les spécificités bretonnes et en particulier l'échelle régionale). Le travail initié fait l'objet de nombreux échanges qui devraient aboutir prochainement.

2. Une initiative publique, « Bretagne très haut débit », pour apporter la fibre à tou·te·s

Les investissements privés se concentrant sur les zones urbaines et péri-urbaines, pour éviter l'apparition d'une fracture numérique, les collectivités bretonnes et l'Etat ont décidé de s'accorder pour définir ensemble et mettre en œuvre une feuille de route « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD).

1. Une vision régionale ambitieuse et solidaire : le projet Bretagne Très Haut Débit

Dès 2012, une feuille de route opérationnelle du plan Bretagne Très Haut Débit est venue formaliser l'ambition retenue comme étant celle de « disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitants, entreprises et administrations en Bretagne ».

Cette feuille de route a été discutée et établie de manière concomitante avec le lancement au niveau national du premier Programme National Très Haut Débit de 2012. Néanmoins, alors que ce premier plan national annonçait que 80% des logements devraient être éligibles aux réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FttH) en 2022, le plan BTHD allait plus loin en prévoyant d'équiper 100 % des foyers.

La fibre optique pour tous les territoires et au même rythme

Le plan breton, depuis son origine, repose sur plusieurs fondamentaux qui en sont ses valeurs :

- Chaque breton.ne a les mêmes droits à la connexion, personne ne doit être laissé sur le bord du chemin : En Bretagne, ce sont plus d'1,3 millions d'adresses, concernant 1,9 millions de breton.ne-s qu'il convient de rendre raccordables par BTHD. Cela implique une approche qui recherche la complétude des zones couvertes, pour que

chacun soit effectivement raccordable, là où certains investisseurs privés que les locaux les plus accessibles, au détriment par exemple des petits ha

- Le rural et l'urbain connaissent des déploiements au même rythme au sein de la zone d'initiative publique. C'est le principe d'un « **1 pour 1** ». Il est crucial pour la cohésion de la Bretagne, dont l'armature urbaine et rurale est polycentrique. A chaque fois qu'une prise est déployée dans une ville moyenne ou petite, une autre est déployée en zone rurale. Les urbains et les ruraux ont par ailleurs le droit à la même technologie, puissante et évolutive, et correspondant à leurs attentes. Aucune raison ne peut justifier que les zones rurales comptent les plus mauvais débits. Les commercialisations liées à l'initiative publique le démontrent avec un intérêt pour les entreprises et habitant-e-s en milieu rural de passer au très haut débit qui s'est avéré encore plus grand, et s'est traduit par d'excellents résultats en matière de commercialisation.

Cette solidarité s'exprime dans les 4 axes de BTHD :

- L'axe 1 : « Equilibre » consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- L'axe 2 : « Cohésion » consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre ;
- L'axe 3 : « Economie, Connaissance, Services » vise à garantir le raccordement à un réseau à très haut débit des entités économiques, des établissements d'enseignement, et de recherche, et des services publics qui ne seraient pas couverts par les premiers déploiements.
- L'axe 4 : « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique.

La solidarité s'exprime non seulement par l'objectif d'une couverture à 100 % du territoire en fibre, mais aussi par le fait que BTHD assure une péréquation à la fois par un déploiement simultané entre zones denses et moins denses et pas un financement qui est le même pour chaque Breton·ne où qu'il ou elle se situe.

Le très haut débit pour tou·te·s et au même prix

Lors de sa conception, sans disposer encore du recul que nous avons après plusieurs années, le coût du projet a été estimé à 2 milliards d'euros pour 1 million de prises ; soit un coût moyen par prise de fibre optique de 2 000€. Mais ce coût pouvait, dans la réalité, varier de 630 € pour les zones les plus denses à 4 500 € pour les moins denses.

Afin d'assurer une solidarité entre tous les territoires, la feuille de route de BTHD a posé le principe que, à l'image du timbre au prix unique, quel que soit le coût des travaux sur son territoire, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale participe à hauteur de 445 € par prise (1 prise = 1 local : maison ou appartement ou entreprise...) au financement de la fibre optique ; la différence de coût étant prise en charge par les autres partenaires publics ; la Région et les Départements prenant à leur charge le risque lié aux recettes de commercialisation.

Un projet économiquement responsable et vertueux

Le projet Bretagne Très Haut débit se caractérise également par sa recherche de rationalisation des coûts et de bon usage des fonds publics.

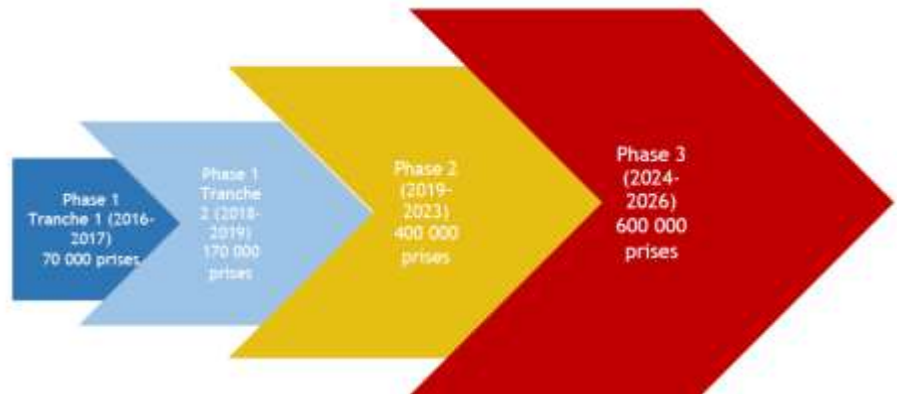
Parce qu'en zone d'initiative publique, il n'y aurait eu aucun sens à avoir plusieurs réseaux parallèles, le principe a été celui de la mutualisation par le choix d'une maîtrise d'ouvrage publique et unique à l'échelle régionale. Depuis 2013, le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne assure, en effet pour le compte de ses membres (Région, Départements, Etablissements publics de coopération intercommunale), l'animation, la gestion et la maîtrise d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit, réseau d'initiative publique. Ce choix a permis de gagner du temps, d'optimiser les coûts et le fonctionnement, en utilisant un syndicat mixte préexistant dans lequel toutes les collectivités étaient déjà présentes. Cette échelle d'action régionale a été saluée et encouragée, notamment par la Cour des comptes en 2017.

En faisant le choix également de la propriété publique du réseau, la Bretagne s'est également distinguée d'autres régions. Ce choix est conforté par le succès des premières commercialisations qui permettent d'envisager un retour des redevances aux acteurs publics et de positionner le réseau fibre comme un bien commun. En effet, fin 2018, le réseau comptait plus de 26 000 abonné·e·s, confirmant les bons taux de commercialisation, supérieurs aux prévisions du contrat de délégation de service public (DSP) de la phase 1. Cette commercialisation devrait s'accélérer avec la venue de

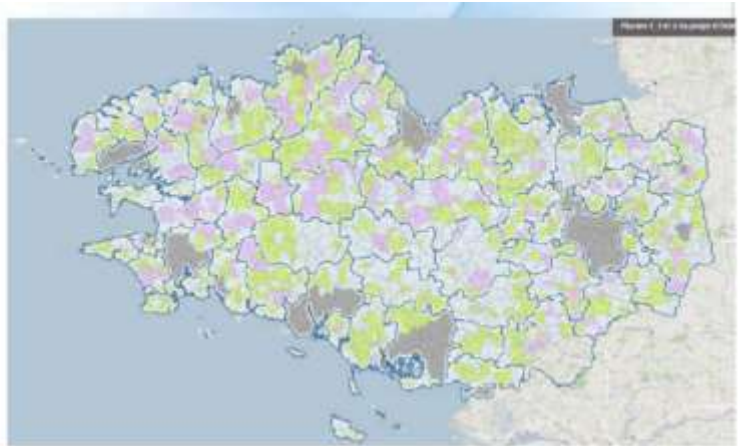
nouveaux opérateurs. Bouygues Télécom a annoncé officiellement en juillet 2019 que d'autres opérateurs devraient proposer également leurs offres dans les prochains mois. Ce processus national est plus rapide que les prévisions du plan d'affaire contractualisé avec Orange dans le cadre de la DSP. Fort de ces éléments, Mégalis est parvenu à renégocier avec son délégataire « THD Bretagne » la redevance d'affermage au bénéfice des collectivités. Ce sont ainsi 490M€ qui viendront réduire la contribution des acteurs publics.

2. Après une phase de test, le déploiement s'accélère

Lors de sa conception, le projet a été découpé en trois phases successives. La phase de montée en débit sur le réseau cuivre, a concerné 50 000 foyers (174 opérations achevées fin 2015). La première phase de travaux a elle-même été scindée en deux tranches opérationnelles.



- Phase 1
 - 174 opérations de montée en débit mises en service (2014-2015) pour 50 000 locaux
 - Déploiement de la fibre optique
 - Tranche 1 : 32 zones déployées pour 70 000 locaux
 - Tranche 2 : 102 zones en cours d'études et de déploiement pour 170 000 locaux



■ Phase 2 (2019-2023)

	Période	Nb. de locaux
Phase 2	2019-2023	400 000

■ Phase 3 (2023-2026)

	Période	Nb. de locaux
Phase 3	2023-2026	630 000

■ Zone privée (2010-2022)

	Période	Nb. de locaux
ZAMII	2010-2022	600 000

Source : Mégalis Bretagne

Une première phase qui s'achève et a servi de test

La première phase du projet est désormais totalement engagée et devrait s'achever cette année. Les 174 opérations de montée en débit préalables au déploiement de la fibre optique sont aujourd'hui toutes fonctionnelles.

La première tranche de déploiement de près de 70 000 locaux est désormais achevée avec des résultats de commercialisation extrêmement satisfaisants de près de 40%, bien supérieurs aux objectifs du budget prévisionnel de la délégation de service public.

La deuxième tranche portant sur plus de 170 000 locaux à desservir a été lancée à l'automne 2016. Elle consiste à réaliser les déploiements sur près de 100 zones distinctes dont 9 villes moyennes et des zones plus rurales. Après une phase de concertation avec chaque intercommunalité, des conventions ont été signées. Les premières prises de la 2nde tranche de travaux ont été posées, permettant d'envisager en 2020 la finalisation de la première phase du programme de travaux.

Ce réseau public compte déjà environ 26 000 abonné-e-s, ce qui représente un ta supérieur à ce qui était attendu initialement.

Cette première phase a permis d'identifier de nombreuses difficultés techniques ou administratives notamment dans les zones rurales. En effet, les maîtres d'œuvre ont rencontré de nombreuses difficultés dans leur capacité à produire des études conformes aux attentes ou à intégrer le modèle de données attendu dans leurs outils. Des difficultés externes liées aux défaillances de certains de leurs sous-traitants ou dans la réactivité parfois limitée de certaines collectivités ont également augmenté les retards pris sur cette première partie d'étude du projet. La suite des études, réalisées par les entreprises de travaux, concerne les études d'exécutions consistant à réaliser l'étude sur le terrain des infrastructures mobilisables et les plans de génie civil éventuel (remplacement de poteaux, création de chambres ou pose de fourreaux).

Si la deuxième tranche de la phase 1 a permis d'industrialiser le processus, l'enjeu est à présent d'accélérer le déploiement du très haut débit. Dans cet objectif, la Région a milité et obtenu, dans le cadre de la loi ELAN, la possibilité d'un recours à une procédure de conception/réalisation (liant études et travaux) à grande échelle. Ce sont ainsi toute la phase 2 et la phase 3, soit plus d'un million de prises, qui bénéficieront de cette simplification, ainsi que d'engagements sur les délais qui seront pris par les entreprises répondant à ces marchés publics.

Une accélération et des économies avec le regroupement des phases 2 et 3

La programmation de la deuxième phase du projet Bretagne Très Haut Débit (2019-2023) a été adoptée par Mégalis en mars 2018 après une concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, organisée par les Départements dans le cadre des commissions Programmation et Financement du syndicat mixte.

En amont, une procédure d'« AMEL » avait été engagée. L'appel à manifestation d'engagement locaux (AMEL), initié par le gouvernement fin 2017, avait pour objectif de solliciter les opérateurs privés sur leur capacité à prendre en charge à leur frais la réalisation de toute ou partie de la zone publique. Si plusieurs opérateurs ont répondu à l'appel, tous proposaient dans leurs réponses des logements raccordables sur demande pour 8 à 20% des locaux, reportant de plusieurs mois voire années la complétude du réseau. De plus, le calendrier de déploiement pour certains d'entre eux présentait un décalage important avec les objectifs de la collectivité et nos engagements. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas y donner suite. Toutefois, cette procédure a permis de démontrer que les conditions technico-économiques en matière de très haut débit ont singulièrement évolué depuis la signature de la convention de délégation de service public (DSP) avec THD Bretagne (Orange). A cet effet, Mégalis, convaincue de l'évolution de ces conditions économiques, s'est engagé dans une renégociation des conditions financières de la DSP d'affermage afin de réduire la sollicitation des fonds publics et notamment la contribution forfaitaire des EPCI en phase 3.

Afin d'accélérer les déploiements, Mégalis s'est très vite prononcé en faveur du lancement d'une consultation de conception-réalisation d'un million de prises englobant phases 2 et 3. Cette procédure, sécurisée pour ce domaine spécifique dans la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) consiste à demander à un même groupement de prestataires de gérer l'ensemble de la chaîne de production, pour éviter toute perte de temps et de moyens entre les phases études et travaux.

Un appel d'offres a été lancé à cet effet en juillet 2018. En mai 2019, au terme de plusieurs mois de procédure et de négociation, Mégalis Bretagne a choisi de retenir le consortium Axione – Bouygues Energies Services qui s'est engagé à livrer l'ensemble des prises de fibre optique des phases 2 et 3 du projet Bretagne Très Haut Débit à l'horizon 2026 pour un montant de 945M€ (valeur avril 2019).

Le choix de ce modèle est unique en France et permettra :

- De générer des économies au regard des coûts estimés au démarrage du projet ;
- D'accélérer le rythme annuel des déploiements qui passera en 2020 à 100 000 prises construites et montera rapidement en puissance dès 2021 avec 150 000 prises ou plus par an ; soit un démarrage de la phase 3 dès 2023 et une fin estimée du déploiement en 2026.

En parallèle, une seconde vague de 150 opérations de montée en débit, financées à 50% par la Région est aujourd'hui lancée afin de répondre aux problématiques de bas débits sur les territoires fibrés en phase 3.

3. Un engagement financier majeur

Le projet a été estimé, initialement, à 2 milliards d'euros pour 1 million de prises. Si les négociations récentes ont permis de réduire les coûts, le plan de financement devra être réécrit d'ici la fin de l'année, en fonction notamment des financements attendus de la part de l'Etat.

La **phase 1** a fait l'objet de plusieurs financements :

- De la Région :
 - o Subvention de 808 743€ attribuée sur la phase 1 pour la montée en débits
 - o Subvention de 54M€ attribuée en 2017 pour alimenter le Fonds de Sécurisation et de Développement du Très Haut Débit, créé par Mégalis, qui permet de financer des montées en débit, les investissements sur le réseau Ultra Haut Débit (desservant principalement les Universités) ainsi que des raccordements en avance de phase (axes 3 et 5 du programme BTHD, pour les entreprises, les services publics et notamment les lycées).
- De l'Union européenne. En tant qu'autorité de gestion, la Région a aussi fait le choix de mobiliser près de 80M€ de FEDER sur la phase 1 de BTHD. La subvention a été attribuée en 2018 au terme de la procédure Grand Projet.
- De l'Etat. Au titre du fonds national pour la société numérique (FSN) créé dans le cadre du PIA (Programme des investissements d'avenir), l'Etat finance la phase 1 de BTHD à hauteur de près de 100 M€.

Les financements de la **phase 2 et 3** sont moins certains.

Si la Région s'est d'ores et déjà mobilisée par l'attribution d'une subvention de 87,5M€ à Mégalis Bretagne en mars 2019 aux côtés des financements des EPCI et des Départements, les autres financements ne sont pas encore connus.

Concernant le financement de l'Etat par le FSN, pour un montant attendu de l'ordre de 200M€, le contrat d'action publique signé par le Premier Ministre le 8 février dernier prévoit que « l'Etat continuera d'accompagner les collectivités pour la poursuite du déploiement numérique dans toute la Bretagne et s'engage à la meilleure mobilisation possible de l'ensemble des outils disponibles ». La Région attend donc que l'Etat soit au rendez-vous de ses engagements.

Enfin, l'éventualité d'un financement par l'Union européenne sera également à préciser. Il nous faudra nous battre collectivement pour permettre la réussite de cette demande.

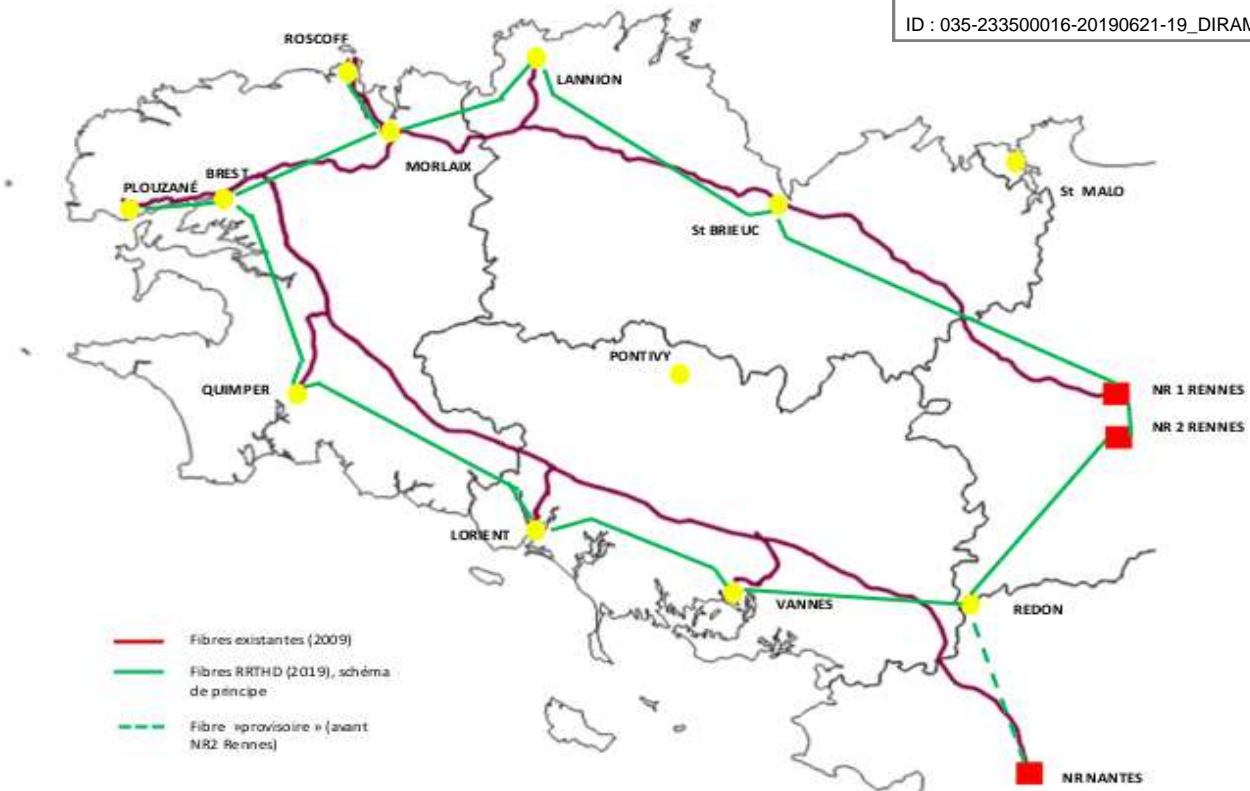
3. En complément de Bretagne Très Haut Débit, des déploiements accélérés sur des sites stratégiques

Pour l'enseignement supérieur et la recherche

Depuis 2008, une connexion au réseau RENATER des principaux membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche via des fibres optiques dites « noires » (car non alimentées par une source lumineuse) permet aux Universités et Ecoles de disposer d'une infrastructure de communications numériques performantes, en région et vers le monde.

La location de ces fibres optiques à l'opérateur SFR et la convention d'exploitation du réseau, confiée au GIP RENATER, se terminent en octobre 2019.

Dans ce cadre, la Région Bretagne, principal financeur de cette infrastructure, a mené une réflexion stratégique sur les évolutions à apporter à ce réseau, et la définition d'un scénario permettant a minima de maintenir le service existant après octobre 2019 et le cas échéant d'étendre les capacités de service à d'autres communautés et usager·e·s.



Ce projet de réseau régional à ultra haut débit a été confié à Mégalis Bretagne.

L'année 2019 est consacrée à la mise en place du nouveau réseau et la migration des sites sur la nouvelle infrastructure, ainsi que la mise en œuvre des partenariats public-public, avec RENATER et la communauté ESR à travers ce qui est aujourd'hui l'Université Bretagne-Loire. L'objectif est qu'à l'automne, la migration se fasse sans coupure pour les sites bénéficiant aujourd'hui du service.

La mise à disposition de ce nouveau réseau, dont les performances et la résilience seront améliorées, vise à doter les établissements d'une infrastructure permettant d'opérer le virage stratégique du numérique, tant sur le plan pédagogique que de la recherche nécessitant des transmissions massives de données, en cohérence avec le Campus numérique de Bretagne. Au-delà de cet impact majeur pour un appareil de formation et de recherche de la région aux standards internationaux, il s'agit surtout d'opérer une mutualisation de l'investissement public et de permettre l'ouverture progressive de ce réseau à d'autres communautés, à l'instar du monde de la santé, qui trouveraient intérêt à son utilisation. L'existence de cette boucle pourra par ailleurs faciliter des opérations de raccordement liées au programme BTHD. Le fonds de sécurisation alimenté par la Région sera appelé pour le financement de cette dorsale, évolutive pour bénéficier au maximum d'implantations universitaires, et dont les coûts sont estimés aux alentours de 8 M€ sur 15 ans. Il est à noter enfin que ce Réseau Ultra haut Débit fera l'objet d'un budget annexe dans les activités de Mégalis.

Pour les lycées

Concernant les lycées, en attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique d'ici à 2020, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mo. A terme, tous les lycées seront centralisés en 100Mo.

Quatre-vingt-seize lycées publics ont d'ores et déjà souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH).

4. BTHD : Un chantier aux retombées majeures pour en Bretagne

Le chantier Bretagne très haut débit est, en matière économique, majeur pour la Région. Plus globalement, dans le cadre de la Breizh Cop, a été rappelé et mis en évidence le potentiel de création de richesse et d'emploi que présentent les filières de transition dont celle de la transition numérique et l'intérêt à les investir en priorité.

Aussi, lorsque les collectivités bretonnes se sont engagées dans ce plan, elles se sont aussi engagées dans un chantier qui, après celui du métro du Grand Paris, est le plus grand chantier de travaux publics de France et donc fortement créateur de richesse et d'emploi, mais qui nécessite également un accompagnement particulier de la Région en termes de formation.

1. Un projet créateur de richesses et d'emplois

L'impact du numérique sur l'économie dans le monde est majeur. Avec le déploiement du très haut débit, une nouvelle filière se met en place, comprenant les fabricants de câbles optiques, les équipementiers, les bureaux d'études, les entreprises de génie civil, les opérateurs, installateurs et techniciens.

Dans le cadre du dossier élaboré pour mobiliser les crédits FEDER de l'Union européenne, il ressort de l'étude du cabinet IDATE que la montée en compétences numériques de la population aura des retombées économiques majeures, en termes d'employabilité, de compétitivité, d'augmentation de revenus et de volume d'affaires en ligne, mais aussi d'économies liées aux démarches en ligne et d'augmentation des dépenses de loisirs. Une étude conduite au Royaume-Uni en 2015 évalue à près de 16 Mds € les retombées économiques à 10 ans pour un investissement de 1,85 Mds € dans la montée compétences numériques des anglais, en parallèle d'un plan d'investissement dans le très haut débit.

Dans le cadre des phases 2 et 3 du projet « Bretagne Très Haut Débit », le consortium Axione – Bouygues Energies Services a annoncé que plus de 1 000 emplois seront mobilisés pour réaliser les objectifs de déploiement directement au sein du consortium industriel ou parmi les sous-traitants identifiés. Les entreprises locales du secteur y prendront part largement, y compris dans la fourniture des matériels nécessaires au déploiement. Le consortium industriel s'est également engagé à limiter l'usage de la sous-traitance, et à ne pas recourir à de la sous-traitance de niveau 2 dans l'objectif de tenir les engagements propres à chacun des partenaires. Enfin, le volume d'heures réservées à un public en recherche d'insertion professionnelle, représentera environ 60 emplois sur la phase de déploiement (ou 550 000 heures d'insertion sur la durée du contrat).

2. La Région mobilisée pour adapter le système de formation

Face à la montée en puissance du programme Bretagne très Haut Débit et aux tensions de main d'œuvre récurrentes dans les métiers du déploiement des télécommunications, le 26 juin 2017, la Région en partenariat avec la Direccte Bretagne, Pôle emploi, les organisations professionnelles (SERCE, FRTP Bretagne), les financeurs de la formation Constructyts (Opérateurs de compétences – OPCO) ont signé une feuille de route pour l'emploi et la formation dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne. Cette démarche partenariale recouvrait quatre objectifs :

- Partager un diagnostic sur les besoins des entreprises en compétences et en déduire les besoins de formation correspondants ;
- Saisir la formidable opportunité d'insertion professionnelle que présente pour les bretonnes et les bretons le déploiement du très haut débit ;
- Améliorer la visibilité des métiers des télécommunications auprès des demandeurs d'emploi et des professionnels de l'orientation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle ;
- Améliorer la qualité du travail et l'implication des entreprises dans les problématiques d'emploi et de formation.

A ce jour, le travail réalisé dans ce cadre a permis :

- Le repérage des métiers en tension à travers une première enquête auprès des entreprises repérées par Mégalis : tireur de câble, Monteur câbleur, technicien/Installateur de réseaux, dessinateur projeteur
- Le développement d'une filière de formation dans le domaine de la fibre optique et pouvant répondre aux différents besoins en compétences exprimées par les entreprises : une offre de formation de niveau 5 (CAP) jusqu'au niveau 2 (bac+3) et une offre de formation initiale (apprentissage, enseignement supérieur) et continue (programmes de la Région Bretagne, de Pôle emploi et des opérateurs de compétences -OPCO) ;

- Une réponse en matière de formation en proximité. Certains plateaux de Bretagne à Rennes et ailleurs en Bretagne grâce à un plateau technique mobile. La Faculté des métiers à Bruz, l'université de Rennes 1 avec l'IUT de Saint-Malo et des sessions de formation délocalisées à Lorient et à Brest ;
- Le développement de l'offre de formation. 200 places de formation ont été ouvertes entre fin 2017 et fin 2018. De nouvelles formations en « dessinateur-projeteur » et « technicien réseaux de télécommunication » ont été créées. Une plus grande inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi a été recherchée avec l'appui du réseau des facilitateurs de la clause d'insertion (avec le montage d'actions de formation spécifiques). Des actions d'information sur les métiers et les emplois ont été développées. Enfin, les entreprises ont été davantage impliquées dans le processus de développement des formations en étant invitées à participer à la définition des contenus de formation, à des actions d'information sur leurs métiers auprès du public, à la sélection des candidatures avant de s'engager à les recruter à l'issue de la formation.

Selon les dispositifs, ce sont ainsi 80 à 90% des stagiaires qui sont en emploi à l'issue des formations avec un niveau très élevé de satisfaction des entreprises partenaires.

Cette dynamique n'a pu s'engager qu'avec l'implication sans faille des acteurs de l'emploi et de la formation dans les territoires. Ils se sont mobilisés pour repérer puis sensibiliser les publics à cette opportunité, lever les freins à la mobilité, l'hébergement, etc. Les clauses d'insertions inscrites par Mégalis Bretagne dans ses marchés publics et la coopération étroite avec les Départements et l'ensemble des acteurs de l'insertion sont un élément déterminant qui ont permis à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à ces formations et d'intégrer des parcours de qualification ambitieux.

En 2019, pour faire face à une nouvelle accélération des besoins (« Objectif Fibre » annonce un besoin de création d'emploi nette de 400 personnes par an jusqu'en 2022), le partenariat va entrer dans une nouvelle phase. La Région Bretagne, en lien avec Pôle emploi, va ainsi lancer une nouvelle évaluation des besoins auprès des entreprises titulaires des marchés de Mégalis. Parallèlement un important travail d'information des entreprises sur l'offre de formation en Bretagne sera poursuivi.

La Région Bretagne et Pôle emploi poursuivent leur soutien financier aux Opérateurs de Compétences (OPCO) pour accompagner le déploiement de formations courtes et réactives d'adaptation à l'emploi. De nouvelles actions de formation qualifiantes seront programmées dans le cadre du nouveau dispositif « QUALIF Emploi » initié par la Région Bretagne. Ainsi, plusieurs formations expérimentées ces derniers mois vont être pérennisées : monteur câbleur, installateur, technicien conducteur de travaux, dessinateur projeteur...

Dès aujourd'hui, la Région et ses partenaires sont donc en mesure de répondre aux besoins que les entreprises manifesteront. Elle propose une démarche globale alliant un développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation en Bretagne pour répondre aux attentes du secteur.

L'objectif est de former 200 demandeurs et demandeuses d'emploi par an aux différents métiers des télécommunications. Mais cette offre de service ne sera opérationnelle qu'à condition que l'ensemble des acteurs poursuivent leur implication, au premier rang desquels les entreprises et leurs représentants dont la présence est essentielle à la mobilisation des publics.

Je vous remercie de me donner acte de cette communication.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD